

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-cinq le Quinze du Mois de Juillet							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
22	22	20						
Date de la convocation : 25 juin 2025	Présents : Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Christian PICHOT-DUCLOS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Laurent SAIGNIE, Félix ROCHE, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Robert PISSAVY, Gilbert CROS, Alain BARRES, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS.							
Date d'affichage : 25 juin 2025	Présents par procuration : Flore COUTURE donne pouvoir à Magali CRAUSER, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Jean BOUCHER							
Vote : Pour : 20								
Contre : 0	Absent : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Eric TUPHE.							
Abstention : 0								
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : Recrutement d'un agent en charge de la communication et des affaires culturelles

Monsieur Le Maire explique à ses collègues que le contrat à durée déterminée de l'agent de Communication arrive à échéance le 30 Septembre 2025, il est donc nécessaire de recruter un agent en charge de la communication et des affaires culturelles.

Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent en charge de la Communication et des Affaires Culturelles, il est envisagé le recrutement d'un adjoint d'animation en contrat à durée déterminée comme suit :

Un poste à temps complet pour la période du 01/10/2025 au 30/09/2026 inclus, rémunération grade d'adjoint d'animation basée sur l'indice brut 450 indice majoré 400.

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de réception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_056_2025-DE

A G E D I

Pour assurer les missions suivantes :

- Partie COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE LA VILLE :
 - Conception et diffusion de supports de communication : bulletin municipal, site internet, newsletter, réseaux sociaux, mailing, affiche/flyers, panneau électronique, dossier de présentation,
 - Marketing territorial,
 - Rédaction d'articles et communiqués de presse,
 - Responsable des outils de communication de la ville.

- Partie ANIMATIONS CULTURELLES :
 - Mise en place d'une programmation culturelle (en lien avec les élus),
 - Relations publiques, recherche prestataires,
 - Coordination logistique et accompagnement des événements en relation avec les services techniques -
 - Gestion administrative et technique du cinéma – Animation de la structure (organisation d'évènements particuliers, ciné-débats, ...)
 - Gestion de la régie de recettes

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE les dispositions ci-dessus concernant le recrutement de l'agent à temps complet pour la période du 01/10/2025 au 30/09/2026.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au recrutement de l'agent et de passer avec lui un contrat de travail à durée déterminée.

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié en conséquence.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets primitifs 2025 et suivants.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 16/07/2025

Date de reception de l'AR: 16/07/2025

015-200071702-DE_056_2025-DE

A G E D I